



Paris, le 19 FEV. 2009

Monsieur le Député,

Par courrier en date du 5 février 2009, vous avez souhaité appeler mon attention sur des propos rapportés par la presse, tenus par Monsieur Didier BEAUVAIS, ancien président de la chambre de l'instruction de Douai, lors de son audition en qualité de témoin par le Conseil Supérieur de la Magistrature.

Les propos que vous évoquez ont été à l'origine d'une très vive émotion au niveau local, que je comprends parfaitement dans la mesure où personne n'a le droit de mettre en cause la dignité de toute une population, un haut magistrat encore moins que quiconque.

Dans un communiqué publié le 9 février dernier Monsieur Didier BEAUVAIS a expliqué que les propos qui lui sont attribués résultent d'un profond malentendu et il a formellement démenti les termes choquants qui lui ont été prêtés. Il a précisé que c'est en répondant à une question d'un défenseur de M. BURGAUD qu'il avait expliqué que la chambre de l'instruction qu'il présidait avait eu à connaître d'autres affaires d'abus sexuels, avant l'affaire d'Outreau. Il s'est borné à mentionner deux affaires ponctuelles qui ont été jugées.

M. BEAUVAIS a souligné, dans son communiqué, qu'à aucun moment il n'avait voulu stigmatiser les habitants d'une région à laquelle il est très attaché et où il réside aujourd'hui encore, alors même qu'il est affecté à Paris.

Il me semble que ces mises au point sont de nature à dissiper le malaise suscité par la manière dont ses propos avaient été présentés.

Monsieur Jean-Luc Perat
Député du Nord
Assemblée Nationale
126 rue de l'Université
75355 Paris 07

....

Par ailleurs, je vous précise qu'à ma demande, et pendant toute la durée de l'instance disciplinaire, la Chancellerie a toujours veillé à éviter de faire un amalgame entre l'affaire d'Outreau et la région Nord-Pas-de-Calais. La Directrice des services judiciaires, qui représentait le ministère de la Justice devant le Conseil Supérieur de la Magistrature, l'a souligné avec force vendredi dernier avant la clôture des débats.

En vous réitérant toute ma compréhension pour l'indignation que vous avez manifestée, je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Dati'.

Rachida DATI